

Dates	Prix	Durée
• Session ouverte en permanence	200 € HT	1h15
Type	Inscription	
E-learning	formation@irepa-laser.com	

La prévention des risques découlant de la mise en œuvre des machines laser passe par la sensibilisation et la formation du personnel exposé au rayonnement laser et par l'application scrupuleuse des consignes de sécurité imposées, notamment par les directives européennes et par les normes officielles.

■ Personnes concernées et pré-requis

Personnes intervenant à proximité des appareils à laser et n'ayant pas accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).

Classes autorisées : Classe 1 ; Classe 1M ; Classe 2 ; Classe 2M. (Machines intégrant éventuellement des lasers de classe 3 ou 4)
Opérateurs, chargés de production, tout personnel étant amené à côtoyer un système laser.

■ Programme

- Les technologies lasers
- Les risques optiques et effets biologiques
- Les risques associés à la mise en œuvre des lasers
- Réglementation et normalisation
- Les limites d'exposition
- L'analyse de risques
- Les mesures de protection et de prévention
- Analyse d'accidents

Références

- Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006
- Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
- Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail

■ Objectifs

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Comprendre et donc respecter les consignes de sécurité qui sont imposées.
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement.

■ Validation

Validation du niveau de compétence préparé par un quiz. Remise d'un certificat de réalisation niveau PISL.

■ Responsable technique et pédagogique

Franck RIGOLET

Merci de prendre connaissance de nos conditions générales pour prestations de formation

IREP LASER
320, Bd Sébastien Brant - Parc d'Innovation - Pôle API
67400 ILLKIRCH - FRANCE
T. +33 (0)3 88 65 54 00 - E. il@irepa-laser.com
NDA IREP LASER : 42.67.02.229.67